

ARS de Normandie
Direction de la Santé Publique Pôle Santé-Environnement
Unité départementale de Seine-Maritime

Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 CAEN Cedex 4
Tél. Rouen : 02 32 18 32 18 Fax : 02 32 18 26 93

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA
QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ANNÉE 2020

SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX (0355)
VEOLIA ANDELYS

Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.

REPUBLIQUE FRANCAISE



ARS NORMANDIE- Délégation territoriale 76

Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 CAEN CEDEX 4

Tél Rouen: 02 32 18 32 18

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX**

VEOLIA ANDELYS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux d'alimentation)

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement.
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU produite au point de mise en distribution (PMD).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX	FRESNE MESNIL RAOUL	1 633	CAP RADEPONT	TTP RADEPONT

Nom de l'unité de gestion : SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX

Année : 2020

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (PLU,PLUi) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection

INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICES D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P 108.3)

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

**Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
en application du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007**

Règles de calcul de l'indice d'avancement :

VALEUR DE L'INDICATEUR	ACTIONS EN COURS
0 %	Si aucune action n'est engagée.
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours.
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu.
50 %	Dossier recevable déposé en préfecture.
60 %	Arrêté préfectoral. <i>L'ARS doit être sollicitée pour contrôler la bonne mise en œuvre (travaux et respect des prescriptions) de l'arrêté préfectoral.</i>
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005. <i>La collectivité doit élaborer et appliquer une procédure de suivi du bon respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.</i>
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. <i>La collectivité fait valider la procédure de suivi auprès de l'ARS.</i>

Etat de la procédure de protection (signification des sigles) :

CODES	SIGNIFICATION	ACTIONS EN COURS
AB	captage dont l'ABandon est prévu	Le maître d'ouvrage et/ou l'administration ont décidé d'abandonner le captage (indépendamment de l'état d'avancement de la procédure).
EC	En cours	Délibération de la collectivité réalisée (2).
NE	Non Engagée	Délibération de la collectivité non effectuée.
NP	Non Poursuivie	La procédure a été engagée, mais le maître d'ouvrage ne donne à l'évidence plus suite à cet engagement.
RV	en cours de RéVision	
TE	TErminée	A considérer comme le stade de la DUP, lorsque le décret d'application de la loi de santé publique relatif à la publicité des servitudes sera paru.

UGE : SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX 0355

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX

Adr : 13 route de Paris

27380 BOURG-BEAUDOIN

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
		ACT								100
Indice consolidé/UGE										

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
076000422	FRESNE MESNIL RAOUL	UDI	1633	7		7	
Total				7		7	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres physico-chimiques	Ph	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce, 15 à 30 °F : eau moyennement dure, 30 à 40 °F : eau dure, > à 40 °F : eau très dure. Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.
	Turbidité	Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argile et de limon entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.
	conductivité	C'est l'inverse de la résistivité qui exprime la résistance que l'eau oppose au passage du courant électrique. La conductivité reflète la concentration de l'ensemble des minéraux dissouts. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon le type de sels présents), une accélération de la corrosion ou des dépôts dans les canalisations.
	chlorures	La teneur en chlorures d'une eau peut être attribuée à la nature de la formation géologique, la pénétration de l'eau de mer dans les régions côtières, mais aussi aux activités de l'homme (salage des routes, effluents de l'industrie chimique, rejets des égouts, décharges,...). Des teneurs élevées en chlorures peuvent nuire au goût de l'eau, être préjudiciables aux personnes atteintes de maladie rénale ou cardiovasculaire et, dans certains cas, attaquer les métaux du réseau.
	sulfates	Les sulfates sont des éléments présents naturellement dans l'eau, cependant leur concentration peut être augmentée par des pollutions d'origine industrielle ou par l'utilisation de certains flocculants dans le traitement de l'eau. Peu toxiques, ils peuvent à des concentrations élevées avoir un effet purgatif chez l'adulte, être responsables de troubles gastro-intestinaux chez l'enfant et contribuer à la corrosion des réseaux de distribution.
Substances indésirables	nitrate	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.
Pesticides et produits apparentés	Pesticides	Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0.1 µg/L pour la plupart de ces nombreuses substances. Le seuil sanitaire à partir duquel une restriction des usages de l'eau doit être prononcée, est généralement plus élevé, différent pour chaque substance et est fixé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ex AFSSA).

Nom de l'unité de gestion : SYN. ANDELLE ET SES PLATEAUX

Année : 2020

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

PH : pH à 20°C (unité pH)	CTF : Coliformes Coliformes / 100ml-MS	NO3 : Nitrates (mg/l)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI : Escherichia coli/100ml	F : Fluorures (µg/l)
TURBNFU : Turbidité (NFU)	ADETD : Déséthyl Atrazine Désisopropyl (µg/l)	ADET : Déséthyl Atrazine (µg/l)
	CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)	STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : FRESNE MESNIL RAOUL

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
24/02/20	MESNIL-RAOUL	Point communal	C	C
28/04/20	FRESNE-LE-PLAN	Point communal	C	C
27/05/20	MESNIL-RAOUL	Point communal	C	C
10/06/20	FRESNE-LE-PLAN	Point communal	C	C
09/09/20	MESNIL-RAOUL	Point communal	C	C
30/09/20	FRESNE-LE-PLAN	Point communal	C	C
24/11/20	MESNIL-RAOUL	Point communal	C	C

Détail	CDT25	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TURBNFU
	µS/cm	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU
24/02/2020	681,00	0,00	0	21,80	7,30	0	0,55
28/04/2020	618,00	0,00	0	20,00	7,50	0	0,00
27/05/2020	606,00	0,00	0	17,40	7,60	0	0,00
10/06/2020	617,00	0,00	0	19,60	7,40	0	0,00
09/09/2020	610,00	0,00	0	20,40	7,10	0	0,00
30/09/2020	643,00	0,00	0	18,90	7,40	0	0,00
24/11/2020	623,00	0,00	0	19,20	7,40	0	0,00

Année : 2020

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-----------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
------------------	-----------	-------	----------------	----------------------------	----------------------------

Nombre de dépassements :

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI FRESNE MESNIL RAOUL

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	14		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	606,00	628,29	681,00	14	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0	14				0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T	0	0	0	14				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	17,40	19,61	21,80	14				50,00
pH	unité pH	T	7,10	7,39	7,60	14	6,50	9,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,08	0,55	14		2,00		